

La revitalisation du tissu social dans les territoires est une priorité

A défaut de reconstituer les commerces et services publics disparus, il faut favoriser l'apparition de nouveaux lieux polyvalents, expliquent, dans une tribune au « Monde », les économistes Yann Algan, Clément Malgouyres, Philippe Martin et Claudia Senik.

Que sait-on de la souffrance de certains territoires ? Dans une note récente du Conseil d'analyse économique, nous avons proposé une méthode permettant de l'objectiver. En suivant l'évolution, sur une dizaine d'années, des conditions de vie locale, nous avons mesuré et hiérarchisé les principaux déterminants de l'insatisfaction qui s'est exprimée à travers le mouvement des « gilets jaunes », l'abstention aux élections présidentielles et le mal-être subjectif déclaré par les habitants.

Dans cette comptabilité du mal-être, la disparition des équipements locaux, commerces et services publics de proximité, en particulier liés à l'éducation et la santé, pèse lourd ; tout comme la baisse du taux d'emploi local, et dans une moindre mesure la chute du marché immobilier, le poids de la fiscalité locale et la dissolution du tissu associatif. Les équipements locaux jouent le rôle prépondérant car avec leur fermeture, ce sont les lieux de socialisation qui disparaissent au niveau local. Pour donner un ordre de grandeur, la fermeture d'une supérette, événement emblématique car il s'agit souvent du dernier commerce à fermer dans une commune en déclin, provoque un degré d'insatisfaction comparable à une baisse du revenu médian des habitants de la commune de 2 155 euros par an.

Alors que 8 % des communes ont connu, en novembre et décembre 2019, un événement « gilets jaunes », cette proportion a été de 29 % pour celles qui avaient perdu leur supérette qui est vécu comme la dissolution d'un lien social. En 1840, Balzac lançait déjà cet avertissement aux maires des communes : « Rien ne tiendra, tout va se dissoudre, tant que vous n'aurez pas lié ce microcosme par le plus fort des liens sociaux, par un épicier. »

Nouvelles contraintes

Comment alors repenser l'objectif des politiques territoriales ? La revitalisation du tissu social dans les territoires est aujourd'hui une priorité. Mais pour l'impulser, il est nécessaire de prendre en compte les nouvelles contraintes issues de la métropolisation. Puisque l'on ne reconstituera pas l'ensemble des commerces et services publics qui ont disparu, il faut favoriser l'apparition de nouveaux lieux polyvalents qui les recomposent dans un même espace.

Les commerces de proximité sont des lieux où l'on croise ses voisins, et où, ce faisant, l'on se reconnaît soi-même comme membre d'un quartier, d'une commune, bref d'une microsociété, elle-même enchâssée dans la société globale, ce qui conditionne le sentiment d'intégration à cette dernière. C'est en suscitant la création de tels espaces d'interactions sociales que l'on peut espérer remédier au sentiment d'isolement qui monte dans certains territoires.

Ensuite, cette nouvelle politique territoriale suppose de passer la main aux initiatives locales. Nos travaux montrent qu'il existe une grande diversité des sources de mécontentement : la disparition ici de la supérette, ailleurs de l'école, du cinéma ou de la maternité. Impossible de connaître les besoins précis d'une commune et les conditions de réussite des projets territoriaux depuis Paris, ou même de la métropole régionale : seuls les élus locaux possèdent cette information.

Les politiques territoriales décidées d'en haut à « taille unique » comme les zones franches urbaines (ZFU) ou les zones de revitalisation rurale (ZRR), consistant à offrir des exonérations fiscales générales pour toute implantation économique dans la zone ciblée, ne prennent pas en compte la diversité des situations. C'est pourquoi elles se sont soldées par des échecs : les évaluations disponibles ne détectent aucun effet des ZRR sur l'emploi. Renforcer ce type de politique, comme le propose Marine Le Pen, c'est croire qu'on peut tout faire depuis Paris. Nous proposons au contraire d'utiliser ce budget (plus de 300 millions d'euros) pour les projets destinés aux territoires ruraux dont l'allocation doit étroitement impliquer les élus au niveau local.

Critères de bien-être

Nos travaux valident l'intuition qui sous-tend l'action récente du gouvernement comme les nouveaux programmes Actions cœur de ville, Réseaux France services, 1 000 cafés, Petites Villes de demain et autres mesures prévues dans « L'Agenda rural ». Le tout-numérique ne saurait en effet être suffisant pour répondre à la dissolution du lien social local. Tout ce qui favorise l'accès aux services publics et aux commerces de base ou encore l'hébergement d'associations doit être encouragé. Et ces structures naturellement polymorphes, adaptées à chaque territoire, ne

peuvent venir que des acteurs locaux. Encourageons leur développement dans le cadre de ces initiatives en cours.

Enfin, ces nouvelles politiques territoriales doivent pouvoir s'inscrire dans un droit à la différenciation et à l'expérimentation. Et lors de leur nécessaire évaluation, nous insistons sur le recours non seulement aux critères économiques que sont l'emploi et le revenu mais aussi aux critères de bien-être.

*Yann Algan,
professeur à Sciences Po*

*Clément Malgouyres
chercheur à l'Institut des politiques publiques et à l'École d'économie de Paris*

*Philippe Martin
professeur à Sciences Po et membre du Cercle des économistes*

*Claudia Senik
professeure à Sorbonne-Université et à l'École d'économie de Paris*

Cette tribune a été réalisée à l'occasion du colloque « La France et ses territoires » organisé le 6 mars à Paris par Le Cercle des économistes, en partenariat avec *Le Monde*.